

LA PLUS FORTE-VENTE DE LA RÉGION

LILLE, 106, Rue de Paris
PARIS, 49, Bd. Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

de Roubaix — Tourcoing

BUREAUX: Téléphone: 351-17
ROUBAIX, 46, rue de la Gare, 45

Tourcoing, Téléphone: 9-05
3, rue Fidèle Lohoucq

DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME.

ENTRE DEUX GENDARMES

Nos députés se sont tous mis d'accord — et cela n'est pas banal — pour reconnaître le bien-fondé des revendications de nos épouses, de nos mères, de nos sœurs. Celles qui nous sont infiniment chères demandent que les lois barbares qui fixent leur condition soient abrogées. Elles réclament aussi, mais sans trop insister, une « Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne » qui fera d'elles, administrativement, les égales des hommes. Rien de plus juste. Néanmoins, nos vénérables pères conscrits se font tuer l'oreille pour entendre



Il veut que, reconduite par deux gendarmes, sa femme vienne reprendre sa place au foyer.

le vote équitable de nos députés ils ne cessent de remettre à un hypothétique lendemain une approbation que tout le pays réclame.

Que craignent-ils ? Que les votes des électrices ébranlent les fondations de notre régime démocratique ? Qui connaît l'âme généreuse des femmes sait bien que leurs votes ne feront, au contraire, que renforcer la solidité de ce régime. Mais, sans doute, le fait d'être sénateur oblige-t-il à être en même temps misogyne ? L'opposition de ces vieux messieurs à une réforme juste et humaine est un phénomène singulièrement étrange. Que reprochent-ils au sexe faible ? A tous points de vue ne vaut-il pas le sexe fort et même ne vaut-il pas mieux ? S'il y a des femmes qui tombent et se dégradent, le plus souvent la faute en incombe aux hommes.

Il y a, en ce moment, un héroïque citoyen qui s'occupe de plaider d'étonnante façon pour la juste cause féminine. C'est un certain M. Hubert dont l'épouse a quitté le domicile conjugal. Comme la loi l'y autorise, ce mari qui semble beaucoup tenir à sa volage moitié, demande à la maréchale de le ramener chez lui les poignets chargés de chaînes et, pour que satisfaction lui soit donnée, il adresse une requête au procureur de la République de Versailles. C'est son droit absolu : ce mari abandonne ne demande que la stricte application de la loi.

On dira ce que l'on voudra, mais c'est à une loi de sauvages. Ce M. Hubert pourrait divorcer. Il n'y songe pas. Ce qu'il veut c'est que, reconduite par deux gendarmes, sa femme vienne reprendre sa place au foyer. Elle est son bien, sa chose, son esclave et il a le droit d'en disposer comme bon lui semble.

Auguste PEYTT

(LIRE LA SUITE EN SEPTIÈME PAGE)

APRES UNE LONGUE SEANCE DE NUIT...

Le projet du Gouvernement relevant les traitements des fonctionnaires, les retraites et les pensions d'invalidité

a été voté à la Chambre par 521 voix contre 4

M. Chautemps avait posé la question de confiance

Les communistes ont voté pour le Gouvernement « Sachant combien, ont-ils dit, pourrait être dangereuse la rupture du Front Populaire ».



M. Louis ROLLIN



M. Paul ELBEL

On sait qu'après une journée de laborieuses négociations, aucun terrain d'entente n'a pu être trouvé entre le gouvernement, la délégation des gauches et le Cartel confédéré des Services publics sur l'amélioration du sort des fonctionnaires.

M. Camille Chautemps, en complet accord avec ses collègues, fit connaître avec une particulière fermeté qu'il se refusait à aller plus loin dans la voie des concessions.

« Je ne veux, pour rien au monde, avoir déclaré, risquer de mettre le budget en déséquilibre et de compromettre la monnaie. S'il y en a qui pensent autrement, qu'ils prennent la responsabilité de renverser le gouvernement ».

De son côté, le Cartel des Services publics fit savoir qu'il ne pouvait accepter les propositions gouvernementales.

La Chambre, réunie à 15 h. 30, dut ajourner sa séance à plusieurs reprises et ne put commencer la discussion du projet gouvernemental qu'à 23 h. 30.

Le débat se poursuivait toute la nuit et ne prit fin qu'à 6 heures du matin après l'adoption, par 521 voix contre 4, des propositions du gouvernement pour lesquelles M. Chautemps avait posé la question de confiance.

Les députés communistes, qui s'étaient déclarés non satisfaits du projet gouvernemental, ont cependant voté pour celui-ci « sachant combien, ont-ils déclaré, pouvait être dangereuse la rupture du Front Populaire ».

LA SÉANCE DE NUIT DE LA CHAMBRE

M. HERRIOT ouvre la séance à 23 h. 35 et l'on entend d'abord l'exposé du rapporteur de la Commission des Finances, M. JAMMY SCHMIDT.

Une demande d'ajournement déposée par M. GELLIE est repoussée par 394 voix contre 183.

Plusieurs orateurs prennent successivement la parole : M. GERENTE qui constate que le projet ne rendra pas aux fonctionnaires la situation qu'ils avaient, même aux plus sombres jours de la législation de 1935 ; M. Joseph DENAIS fait observer que les avantages que l'on veut accorder aux serviteurs de l'Etat seront précaires si on ne corrige pas le fond de la politique actuelle ; M. PIETRI estime que les revendications des fonctionnaires sont justifiées et votera le projet.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LE COMLOT DES « CAGOUULARDS »

CINQ INCULPATIONS pour association de malfaiteurs ont été notifiées hier

Elles visent : MM. le duc Pozzo di Borgo, Hubert Pastré, Eugène Deloncle, Michel Harispe et Paul Rennes, qui sont écroués.

DE NOUVELLES PERQUISITIONS ONT ÉTÉ EFFECTUÉES NOTAMMENT A PARIS ET DANS SA BANLIEUE

Paris, 26. — L'ex-commissaire Fougerit, de la Sûreté nationale, a perquisitionné, ce matin, au domicile du duc Pozzo di Borgo, 51, rue de l'Université.

L'après-midi, le duc Pozzo di Borgo a été conduit, à 15 h. 45, au palais de justice, par trois inspecteurs. Quelques minutes après son arrivée, il a pénétré dans le cabinet de M. Bételle, en même temps que ses deux avocats, MM. Xavier Vallat et Castille, qui l'avaient précédé au palais. Le juge d'instruction lui a



M. Hubert PASTRE a subi hier matin un interrogatoire. Le voici photographié dans les couloirs de la Police judiciaire où, comme on peut le voir, il a réservé un excellent accueil à notre photographe.

EN SPORTS

LES REQUALIFICATIONS de M. DUBUS, manager de l'Académie des Sports de Roubaix, et du pugiliste lillois Alphonse HEINTZ, par la Fédération Française de Boxe.

notifié les charges qui étaient relevées contre lui, mais le duc Pozzo di Borgo a accepté de s'expliquer immédiatement sur le fond de l'affaire. Il a donc commencé à faire ses déclarations sur les faits qui lui sont reprochés.

L'interrogatoire du duc Pozzo di Borgo n'a pas été très long. A 16 h. 30, après s'être entendu inculper d'association de malfaiteurs par le juge d'instruction, M. Bételle, il quittait le cabinet du magistrat pour être placé sous mandat de dépôt à la prison de la Santé.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

M. VON RIBBENTROP EST RENTRÉ A LONDRES

Londres, 26. — M. Von Ribbentrop, rentrant de Berlin, est arrivé à Londres à 15 h. 20.

AUX ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

L'ASSASSIN de Villers-au-Flos comparaitra à nouveau lors d'une prochaine session

LE TÉMOIN PRINCIPAL, LE SOLDAT WATBLED FAISAIT DÉFAUT HIER, A L'AUDIENCE

PAR SUITE DE MÉSÉNTENTE DANS LE MÉNAGE, LE CULTIVATEUR MAGUERRE AVAIT, AVEC PRÉMÉDITATION, TUÉ SON FILS A COUPS DE REVOLVER ET BLESSÉ SA FEMME



L'accusé, Desiré MAGUERRE, assisté de ses défenseurs, M^{rs} TORRES et GERBER

Un cultivateur de Villers-au-Flos, près de Bapaume, Desiré Maguerre, 43 ans, devait comparaître hier, à Saint-Omer, devant les Assises du Pas-de-Calais, sous les inculpations d'assassinat et de tentative d'assassinat.

Une intervention de M. Ruolt Procureur de la République

Quatorze témoins sont cités par le ministère public et onze par la défense.

Par suite de mésentente dans le ménage, Maguerre avait, le 10 février dernier, après avoir acheté un revolver et donné connaissance de ses intentions à sa femme de ménage, tiré deux balles dans la tête de son fils, qui tomba raide mort, et déchargé son arme à quatre reprises sur son épouse, qui fut atteinte aux bras et au cou.

L'appel de Watbled, M. Ruolt, procureur de la République, précise que le soldat, atteint d'une angine, se trouve actuellement à l'hôpital de Sarrebourg. Il estime sa comparution indispensable pour éclairer la psychologie de Maguerre dans ces débats.

L'avocat général termine en réclamant



M. RUOLT (à gauche), Procureur de la République, commentant les décisions de la Cour. On voit, assis, M. TISON, Substitut à SAINT-OMER, nommé en la même qualité au Parquet de LILLE, où il succédera à M. LE FOYER.

L'assassin, bien considéré, reprochait à cette dernière d'entretenir des relations immorales avec son fils, âgé de seize ans, et aussi avec un jeune ouvrier de la ferme, Serge Watbled, qui accomplit actuellement son service militaire dans une garnison de l'Est.

Il demande, d'autre part, que l'inculpé soit maintenu en détention jusqu'à sa comparution.

Or, le soldat Watbled faisait défaut à l'audience.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

La région de Tai Hou est le théâtre de violents combats

LES JAPONAIS ONT PRIS TCHANG HSING IMPORTANT POINT STRATÉGIQUE SUR LA ROUTE DE NANKIN



A Changhai, des soldats japonais pénètrent dans les lignes ennemies en empruntant l'ouverture d'une tenaille brisée.

Changhai, 26. — On annonce de source chinoise que de violents combats se déroulent sur tout le front dans la région du lac Tai Hou.

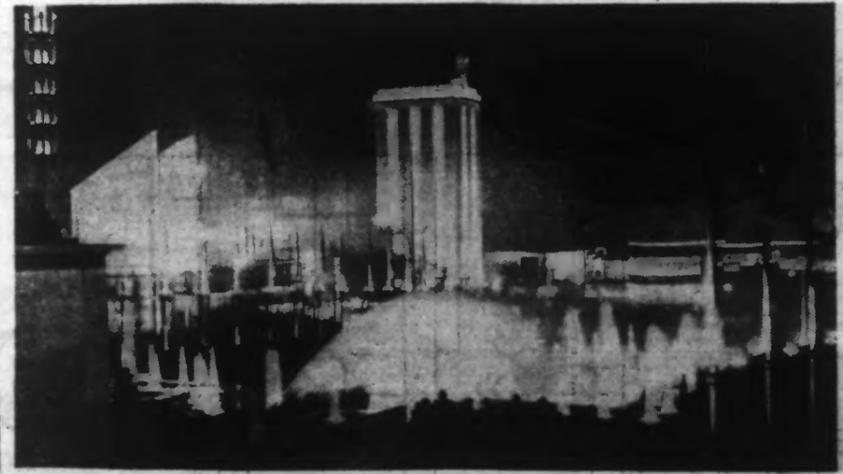
L'attaque japonaise est particulièrement violente aux forts de King Yin, qui se trouvent en face du premier barrage chinois sur le Yang Tse.

Ces forts sont bombardés depuis quelques jours par plusieurs navires de guerre japonais. Malgré leurs pertes élevées, les Chinois continuent leur défense des forts.

L'aviation japonaise a bombardé les concentrations chinoises entre le lac Tai Hou et Nankin.

(LIRE LA SUITE EN SEPTIÈME PAGE)

L'EXPOSITION A CLOS SES PORTES



Une dernière vue d'ensemble sur le magnifique coup d'œil qui s'offrait aux derniers visiteurs de l'Exposition. Vue prise jeudi soir vers 23 heures.

M^{re} DEUTSCH DE LA MEURTHE EST GRAVEMENT MALADE



Portrait de l'ancienne Vice-Présidente de l'Aéro-Club de France qui vient de tomber subitement malade et dont l'état général serait très grave.

LE NOUVEAU TIMBRE ANTITUBERCULEUX



Voici le nouveau Timbre Antituberculeux qui va être vendu à 20 centimes.